

# 40 000 résidents bretons travaillent dans une autre région française

Insee Analyses Bretagne • n° 119 • Septembre 2023



En 2020, 40 000 Bretons travaillent dans une autre région française, tandis que 29 000 travailleurs domiciliés dans les autres régions ont un emploi en Bretagne. Les navetteurs transrégionaux bretons travaillent principalement dans les Pays de la Loire, mais aussi en Normandie et en Île-de-France. Les échanges sont plus intenses aux franges de la région. Les flux dépendent de la répartition de la population et des secteurs d'activité présents dans ces territoires. Ainsi, l'intercommunalité de Vitré et la partie bretonne de celle de Redon attirent des actifs résidant dans la région voisine. À Vitré, ils travaillent notamment dans l'industrie. Au contraire, aux franges de la région jouxtant les territoires du Mont-Saint-Michel et de la Brière, les actifs bretons sont nombreux à sortir de la région pour aller travailler, notamment dans le secteur de la santé en Normandie ou dans le bassin industriel nazairien. Par ailleurs, les métropoles de Paris et de Nantes exercent un attrait significatif sur les actifs en raison de leur poids économique. Elles attirent plus particulièrement certains profils d'actifs (les cadres des fonctions dites « métropolitaines »).

## Des navetteurs de plus en plus nombreux entre la Bretagne et les autres régions

En 2020, 40 000 actifs bretons exercent leur activité professionnelle dans une autre région de France métropolitaine, soit 2,9 % des **actifs en emploi**. Entre 2009 et 2020, le nombre de **navetteurs transrégionaux** a augmenté plus vite que celui des actifs en emploi : ils étaient 32 700 en 2009, soit 2,5 % de la population active occupée. Le

développement des navettes domicile-travail s'inscrit dans le cadre d'une concentration progressive des emplois sur le territoire, alors que la localisation des actifs reste plus diffuse [Reynard, Vallès, 2019].

En raison de sa situation géographique péninsulaire, la Bretagne est peu disposée aux navettes transrégionales. Elle ne possède que 300 kilomètres (km) de frontière terrestre avec d'autres régions, contre 2 700 km de frontière maritime. En France continentale, la

Bretagne est, avec la Nouvelle-Aquitaine, la région où les travailleurs sortent le moins en dehors des frontières régionales pour aller travailler dans une autre région française ou à l'étranger.

Parallèlement, la région n'accueille que 29 000 navetteurs transrégionaux. Comme pour toutes les régions françaises à l'exception de Provence-Alpes-Côte d'Azur, ce déséquilibre entre entrants et sortants est notamment dû à l'influence de l'économie francilienne.

## ► 1. Données de cadrage des intercommunalités bretonnes les plus concernées par les navettes transrégionales en 2020

Libellé de l'EPCI	Population 2020	Nombre d'actifs occupés (au lieu de résidence)	Nombre d'emplois (au lieu de travail)	Navetteurs transrégionaux		Solde des échanges	Indicateurs d'intensité des échanges (en %)	
				Entrants	Sortants		Taux d'entrée <sup>1</sup>	Taux de sortie <sup>2</sup>
Rennes Métropole	462 580	198 932	263 110	7 510	6 529	981	2,9	3,3
CA Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération	173 461	67 321	75 039	1 277	2 143	-866	1,7	3,2
CA Lorient Agglomération	205 765	78 033	82 513	782	1 615	-833	0,9	2,1
CC du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel*	23 718	9 214	7 019	380	847	-467	5,4	9,2
CC Couesnon Marches de Bretagne*	21 957	9 202	6 618	590	692	-102	8,9	7,5
CA Fougères Agglomération*	55 835	22 688	22 245	2 079	2 105	-26	9,3	9,3
CA Vitré Communauté*	82 158	38 205	37 214	3 553	2 794	759	9,5	7,3
CC Roche aux Fées Communauté*	26 834	11 764	7 756	587	707	-120	7,6	6,0
CC Bretagne porte de Loire Communauté*	32 384	14 943	9 057	869	1 068	-199	9,6	7,1
CA Redon Agglomération (partie bretonne)*	45 432	18 028	17 111	2 349	1 938	411	13,7	10,8
CC Arc Sud Bretagne*	28 448	10 716	8 200	695	2 129	-1 433	8,5	19,9
CA de la Presqu'île de Guérande Atlantique (partie bretonne)*	6 479	2 372	1 143	233	1 149	-916	20,4	48,4

1 - Le taux d'entrée est le rapport entre le nombre de navetteurs transrégionaux entrants et le nombre d'emplois (au lieu de travail), exprimé en pourcentage.

2 - Le taux de sortie est le rapport entre le nombre de navetteurs transrégionaux sortants et le nombre d'actifs occupés (au lieu de résidence), exprimé en pourcentage.

CA : communauté d'agglomération ; CC : communauté de communes.

\* EPCI situé le long de la frontière régionale.

Source : Insee, recensement de la population 2020.

## L'intensité des échanges est plus forte aux franges de la région

L'Ille-et-Vilaine et le Morbihan concentrent 80 % des entrées et sorties de la région. La moitié des échanges transrégionaux se fait avec les Pays de la Loire (33 900 navettes domicile-travail), région avec laquelle la Bretagne partage sa plus longue frontière commune. Avec la seconde région frontalière, la Normandie, le nombre d'échanges est beaucoup moins élevé (9 000), en raison notamment d'une frontière commune plus courte. La région normande se situe en la matière derrière l'Île-de-France (13 200 échanges), région avec laquelle les liaisons domicile-travail répondent à une logique différente.

En effet, le volume des flux domicile-travail entre deux territoires dépend de deux facteurs essentiels : la distance entre lieu de travail et lieu de résidence des actifs d'une part, ainsi que le nombre d'emplois offerts par les pôles urbains d'autre part. Le premier facteur joue un rôle essentiel dans les échanges entre la Bretagne et ses deux régions voisines, tandis que le deuxième explique l'attractivité des grands pôles urbains, notamment les métropoles, et plus particulièrement Paris et Nantes pour ce qui concerne les travailleurs bretons

► encadrés 1 et 2.

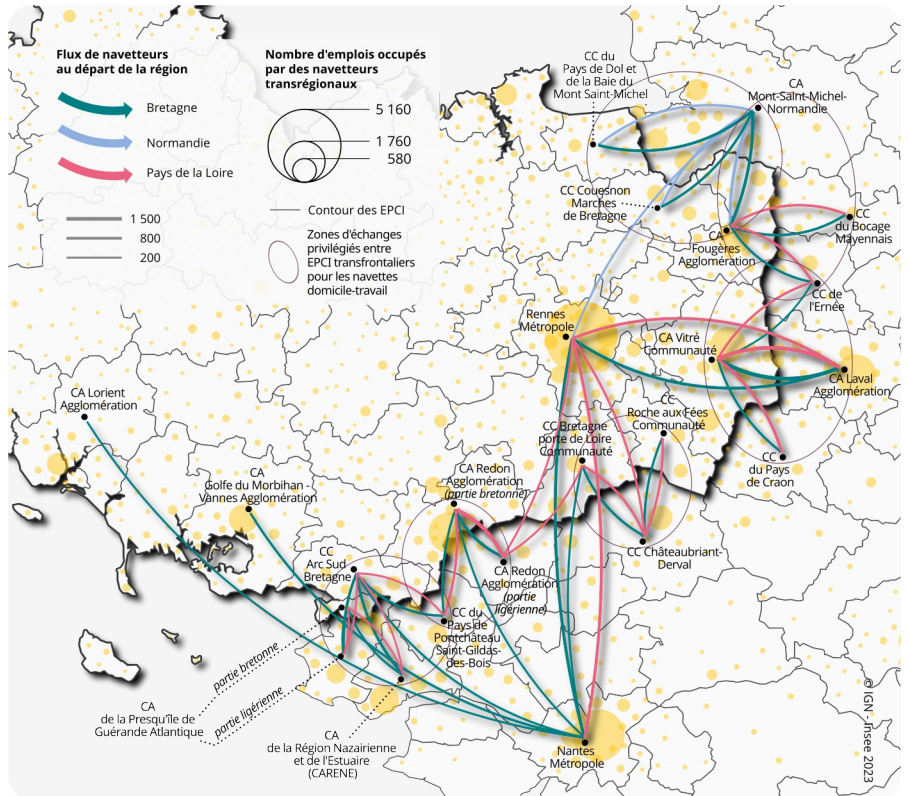
En France continentale, alors qu'un tiers des actifs ne travaillent pas dans leur EPCI de résidence, les déplacements se font essentiellement entre EPCI voisins : 70 % des navettes domicile-travail lient des EPCI espacés de moins de 40 km de centre à centre [Reynard, Vallès, 2019]. La Bretagne ne faisant pas exception, l'intensité des échanges avec les autres régions est importante dans les neuf EPCI situés aux franges de la région ► figure 1. Chaque EPCI breton n'entretient des échanges privilégiés qu'avec un à trois EPCI situés en dehors de la Bretagne. En tenant compte du volume de ces échanges, six axes d'échanges privilégiés, structurés autour des axes de circulation et des zones de concentration de l'emploi, peuvent ainsi être dégagés aux franges de la région ► figure 2.

### Entre Vitré et Laval, des échanges d'actifs aux profils complémentaires

Formant un ensemble de plus de 200 000 habitants, structuré autour de la RN157, les intercommunalités de Vitré et de Laval apparaissent comme complémentaires. C'est dans cette zone, élargie à l'ensemble de l'ouest de la Mayenne (comprenant les communautés de communes de l'Ernée et du Pays de Craon), que s'établit le plus fort volume d'échanges entre la Bretagne et les régions voisines. Ainsi, 4 500 travailleurs franchissent quotidiennement la frontière régionale entre Vitré Communauté et l'ouest de la Mayenne.

Le profil des navetteurs reflète celui des emplois du territoire. La région lavalloise, où le tertiaire prédomine dans les emplois, offre des débouchés plus variés que celle de Vitré, davantage pourvue en emplois industriels. Ainsi, les cadres et les actifs travaillant dans les professions intermédiaires sont plus nombreux à sortir de Vitré Communauté pour aller travailler en Mayenne qu'à effectuer le trajet en sens inverse ► figure 3. Au

## ► 2. Principaux flux de navetteurs entre intercommunalités de Bretagne et des régions voisines et nombre d'emplois occupés par des navetteurs transrégionaux par commune en 2020



**Champ :** Les flux de navetteurs transrégionaux représentés ici sont les suivants : d'une part, les flux exhaustifs entre EPCI frontaliers (c'est-à-dire situés le long de la frontière Bretagne/Normandie et Bretagne/Pays de la Loire), d'autre part, les flux supérieurs à 200 navetteurs entre EPCI bretons et normands ou ligériens non frontaliers. Les flux en provenance ou à destination des autres régions ne sont pas indiqués ici. En revanche, pour le nombre d'emplois occupés par des navetteurs transrégionaux par commune, tous les navetteurs provenant d'une autre région que celle de la commune considérée sont comptabilisés.  
**Source :** Insee, recensement de la population 2020.

### ► Encadré 1 - Des échanges déséquilibrés avec Nantes Métropole

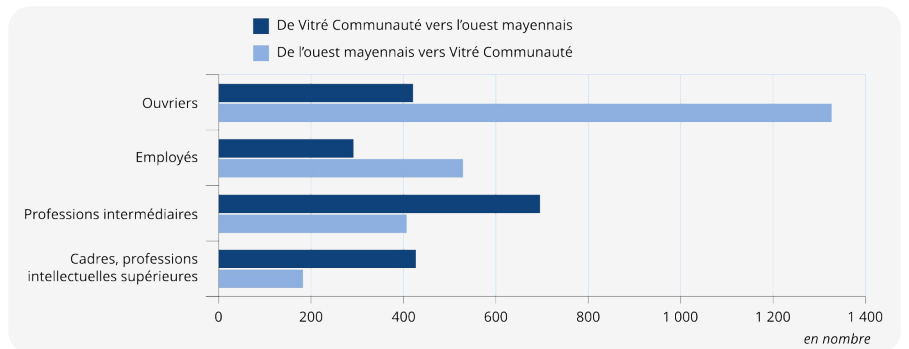
Avec un bassin de 376 000 emplois, la métropole nantaise attire des actifs au-delà de sa frontière régionale. Chaque jour, 4 200 Bretons vont travailler à Nantes Métropole, tandis que seuls 1 700 Nantais font le chemin inverse.

Les Bretons allant travailler dans la métropole nantaise viennent tout autant du Morbihan que de l'Ille-et-Vilaine. Une grande partie d'entre eux vivent près des axes routiers de la RN165 et la RN137, qui structurent respectivement les échanges Vannes-Nantes et Rennes-Nantes.

Malgré le dynamisme des deux métropoles, les échanges entre Rennes et Nantes restent relativement modestes. Ils ne représentent que 1 560 allers-retours quotidiens, légèrement plus nombreux de Rennes vers Nantes que le contraire.

L'agglomération lavalloise compte pratiquement autant d'échanges (1 440) que celle de Nantes avec la métropole rennaise. Le trajet Rennes-Laval est d'ailleurs plus souvent fréquenté en train que celui entre Rennes et Nantes. Ces trajets concernent en premier lieu les personnes résidant et travaillant directement dans les communes desservies par une gare. Ainsi, 47 % des navetteurs entre les communes de Rennes et Laval prennent le train contre 31 % de ceux entre Rennes et Nantes.

## ► 3. Catégorie socioprofessionnelle des navetteurs entre Vitré Communauté et l'ouest de la Mayenne<sup>1</sup> en 2020



1 - L'ouest de la Mayenne désigne ici l'ensemble des trois intercommunalités suivantes : Laval Agglomération, le Pays de Craon et l'Ernée.

**Note :** Les effectifs des agriculteurs exploitants et des artisans, commerçants et chefs d'entreprise sont trop faibles pour pouvoir être significatifs et ont donc été exclus des données présentées ici.

**Source :** Insee, recensement de la population 2020.

contraire, les employés et surtout les ouvriers sont plus nombreux à venir travailler dans l'EPCI de Vitré qu'à en sortir. Ainsi, la moitié des navetteurs entrants sont ouvriers. L'industrie, qui concerne déjà 29 % des emplois locaux, est encore plus représentée parmi les navetteurs entrants puisque 34 % d'entre eux y travaillent, principalement à Vitré et à La Guerche-de-Bretagne. La présence d'un tissu industriel développé dans le Guernais attire notamment des actifs du Pays de Craon, moins bien pourvu en emplois que ses intercommunalités voisines.

Ainsi, la complémentarité entre le territoire de Vitré et l'ouest de la Mayenne contribue à maintenir un taux de chômage peu élevé de chaque côté de la frontière.

### Aux franges du Mont-Saint-Michel, des navettes organisées autour de petits pôles

Aux limites de la Bretagne et de la Normandie, l'emploi s'organise autour de zones urbaines de taille plus réduite. Côté normand, Pontorson, Saint-James et Avranches attirent les trois quarts des Bretons allant travailler dans l'intercommunalité normande du Mont-Saint-Michel. À un moindre degré, les emplois à Saint-Hilaire-du-Harcocq contribuent également à ces flux sortants d'actifs bretons vers la Normandie.

Les Bretons travaillant dans le sud de la Manche sont majoritairement des femmes (54 %), contrairement à l'ensemble des sortants de la région. Cette particularité provient notamment de la surreprésentation du secteur de la santé parmi les secteurs d'emploi de ces navetteurs (21 % des emplois, contre 7 % au niveau national). À Pontorson, où 28 % des emplois sont occupés par des Bretons, l'hôpital est ainsi le principal employeur de la commune.

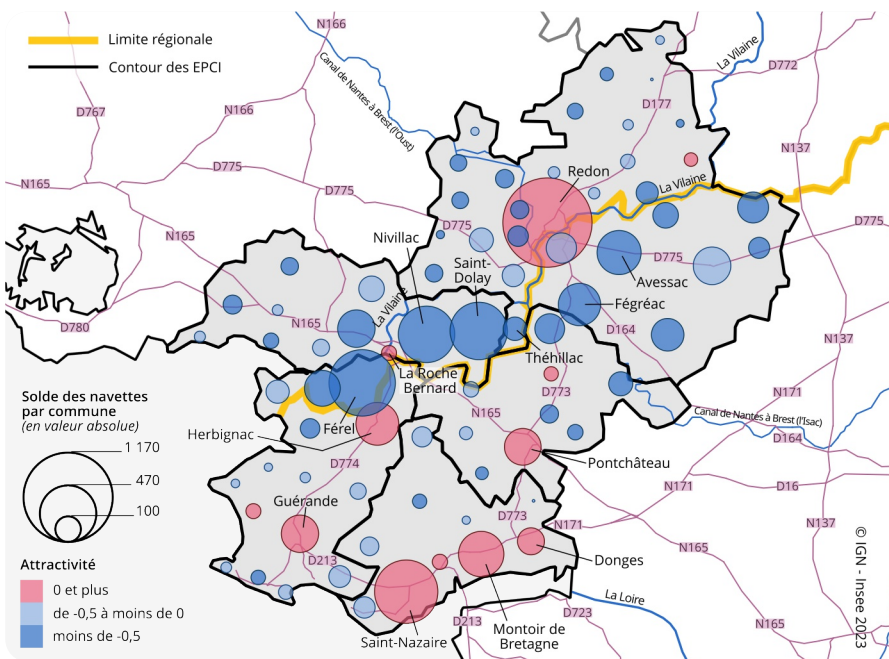
Côté breton, l'absence de zones urbaines équivalentes ainsi que les pertes d'emplois enregistrées ces dernières années, notamment dans le Couesnon (-5,9 % d'emplois en 6 ans), provoquent un déficit d'attractivité. Les Bretons sont ainsi plus nombreux à aller travailler dans la partie normande de cette zone frontalière que ne le sont les Normands à se rendre dans sa partie bretonne (1 900 navetteurs sortants pour 1 400 entrants).

Seule la commune de Fougères exerce un attrait significatif sur les départements voisins : sa position excentrée en Bretagne lui confère des liens à la fois avec la Manche et avec la Mayenne. Les 1 100 navetteurs transrégionaux qui y sont employés occupent 9,3 % des emplois de la commune. Le secteur de Fougères exerce une attractivité légèrement plus forte sur le nord de la Mayenne, notamment les intercommunalités de l'Ernée et du Bocage Mayennais, tandis que ses échanges sont déficitaires avec le sud de la Manche.

### La Brière exerce une forte attractivité sur la frange morbihannaise

À la frange morbihannaise de la région, sur le territoire d'Arc Sud Bretagne et des

## ► 4. Solde et indicateur d'attractivité des navetteurs transrégionaux par commune dans les franges régionales de la Brière et du secteur de Redon en 2020



**Lecture :** L'indicateur d'attractivité correspond, pour une commune, au ratio entre le solde de navetteurs transrégionaux (nombre de navetteurs entrants - nombre de navetteurs sortants) et le nombre total des navetteurs transrégionaux (entrants et sortants). L'attractivité est donc positive s'il y a plus de navetteurs entrants que de sortants, et inversement. La taille des ronds représente le solde des navettes transrégionales pour la commune en valeur absolue : plus ils sont grands, plus l'écart entre entrants et sortants est élevé.

**Source :** Insee, recensement de la population 2020.

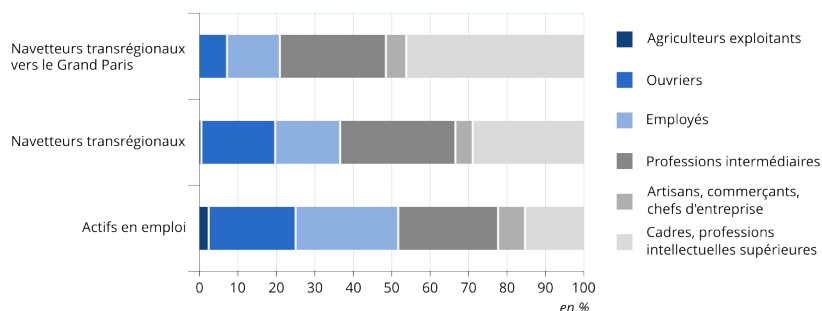
### ► Encadré 2 - La Métropole du Grand Paris, première destination des navetteurs transrégionaux bretons

Concentrant les emplois les plus qualifiés et donc les mieux rémunérés, les grandes métropoles attirent les navetteurs. Ceux-ci y trouvent leur intérêt si les salaires compensent les coûts de déplacement. Le poids massif de Paris et de la région francilienne dans l'organisation du territoire français se fait alors ressentir dans les navettes domicile-travail. La Métropole du Grand Paris est ainsi le premier pôle d'attractivité des navetteurs de la région, en particulier lorsqu'ils sont cadres : 8 100 Bretons y travaillent, dont 46 % occupent un poste de cadre ► figure.

Les emplois relevant des fonctions de décision, de conception, de gestion et d'intermédiation (gestion, conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce interentreprises, culture-loisirs), appelées aussi fonctions métropolitaines, participent grandement à son attractivité. Les cadres des **fonctions métropolitaines** représentent un tiers (34 %) des navetteurs bretons vers le Grand Paris, alors que ces emplois ne constituent que 9 % des actifs occupés résidant en Bretagne. Les hommes sont également surreprésentés (69 %) parmi les navetteurs bretons vers Paris.

Ces dernières années, le prix de l'immobilier plus faible en Bretagne qu'en région parisienne, combiné à un temps de trajet réduit suite à l'arrivée de la ligne à grande vitesse en 2018, a pu convaincre des actifs franciliens de venir s'installer dans la région. Permettant d'éviter les allers-retours quotidiens, les emplois susceptibles d'être « télétravaillables » (comme dans les services non marchands) sont surreprésentés parmi les navetteurs transrégionaux. Il en est de même pour les emplois permettant de grouper son temps de travail hebdomadaire sur un nombre de jours plus restreint. Par exemple, en région parisienne, la commune accueillant le plus de travailleurs bretons derrière Paris est Roissy-en-France, dans le secteur du transport aérien.

### ► Catégorie socioprofessionnelle des actifs et des navetteurs transrégionaux bretons en 2020



**Source :** Insee, recensement de la population 2020.

trois communes bretonnes de l'intercommunalité de Guérande, les échanges apparaissent très déséquilibrés avec la Brière, composée des intercommunalités de Guérande et de Saint-Nazaire ► **figure 4**. On dénombre quatre fois plus d'actifs sortants de cette zone pour aller travailler vers la Brière que d'actifs ligériens effectuant le trajet inverse. L'opposition entre un sud morbihannais très résidentiel (71 emplois pour 100 actifs occupés) et la Brière mieux dotée en emplois (avec notamment 126 emplois pour 100 actifs occupés dans l'intercommunalité de Saint-Nazaire) explique ce fort déficit.

Entre Théhillac et l'embouchure de la Vilaine, le nombre limité de ponts pour franchir la rivière complique l'accès, pour les actifs bretons résidant sur la rive gauche, aux communes bretonnes de l'autre rive. Ces actifs sont donc plus nombreux à travailler en Loire-Atlantique. Les sept communes bretonnes concernées totalisent ainsi 2 500 navetteurs transrégionaux parmi leurs 5 800 actifs en emploi, soit 43 % d'entre eux.

Tandis que le bassin industriel nazairien attire une main-d'œuvre nombreuse (plus de 1 200 emplois occupés par des résidents bretons à Saint-Nazaire et Montoir-de-Bretagne) et qualifiée, celui d'Herbignac, plus modeste et spécialisé dans l'agro-industrie, tire profit de sa proximité avec la Bretagne pour attirer une main-d'œuvre plus locale. Ainsi, à Herbignac, un quart des emplois est occupé par des résidents bretons.

## L'attrait local du Pays de Redon

À l'inverse, au sein de Redon Agglomération, 79 % des emplois sont situés dans la partie bretonne de l'intercommunalité, alors que seulement 68 % des actifs en emploi y résident. Avec sa position de sous-préfecture, Redon polarise services et équipements de proximité. Le ressort de l'emploi y est essentiellement local, mais sa situation géographique accolée à la frontière régionale fait de Redon, derrière Rennes, la commune de Bretagne où travaille le plus grand nombre d'actifs résidant hors de la région.

Malgré la forte synergie entre Redon et Saint-Nicolas-de-Redon, les échanges de part et d'autre de la frontière régionale apparaissent déséquilibrés. Les navetteurs transrégionaux venant travailler à Redon parcourent un trajet médian de 15 km. La majorité des entrants (63 %) viennent en effet de la partie ligérienne de l'intercommunalité de Redon, quand seuls 37 % des Bretons sortants qui y résident vont vers la partie ligérienne de l'intercommunalité. Les Redonnais allant travailler dans les Pays de la Loire parcourent une distance médiane de 30 km, l'emploi étant moins concentré dans la frange attenante de cette région.

Parmi les navetteurs qui viennent travailler à Redon, les femmes sont majoritaires (53 %), en lien avec une surreprésentation de l'administration et des services de santé parmi les emplois proposés, secteurs davantage féminisés.

## Des échanges moins nombreux au sud-est de l'Ille-et-Vilaine

Les échanges avec les Pays de la Loire sont moins nombreux au sud-est de l'Ille-et-Vilaine (sur les intercommunalités de Bretagne porte de Loire et de la Roche aux Fées), dont la majeure partie du territoire se trouve encore dans l'aire d'attraction de Rennes. Au sein d'une intercommunalité peu densément peuplée, Châteaubriant attire peu de navetteurs bretons et ne compte que 6,6 % de ses emplois occupés par des Bretons.

Les navetteurs transrégionaux de Bretagne porte de Loire Communauté effectuent des trajets médians plus longs (61 km) pour se rendre dans le reste de la Loire-Atlantique grâce à un accès facilité par la RN137. Dans le sens inverse, les entrants sont légèrement plus nombreux. Ils ont le même profil que les navetteurs allant travailler vers Vitry, ouvriers pour la moitié d'entre eux, et surreprésentés dans l'industrie locale : plus de 24 % occupent des emplois dans l'industrie alors que ce secteur représente moins de 15 % des emplois (comptabilisés au lieu de travail). ●

Hervé Bovi, Muriel Cazenave (Insee)

### ► Définitions

Les **actifs occupés** ou **actifs en emploi** sont les personnes ayant un emploi (en France ou à l'étranger), comptabilisées au lieu de résidence.

Les **navetteurs** sont les personnes qui se déplacent entre leur lieu de résidence et leur lieu de travail. Les **navetteurs transrégionaux** sont ceux dont le domicile et le travail sont situés dans des régions différentes.

Les **établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)** sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Selon les situations, il peut s'agir de communautés de communes (CC), de communautés d'agglomération (CA), de communautés urbaines (CU) ou, pour les plus peuplés, de métropoles.

Dans une perspective d'analyse fonctionnelle des emplois, les professions sont réparties en quinze fonctions remplies par les actifs. La répartition spatiale des fonctions n'est pas homogène sur le territoire. Cinq fonctions sont plus spécifiquement localisées dans les grandes aires d'attraction des villes et sont ainsi appelées **fonctions métropolitaines** : conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce inter-entreprises, gestion et culture-loisirs.

### ► Source

Le **recensement de la population** permet de connaître la population à une échelle locale. Il fournit entre autres la commune de résidence, la commune du lieu de travail, ainsi que des statistiques sur l'emploi, les secteurs d'activité et les professions exercées. Cette étude mobilise les données du millésime 2020.

Dans cette étude, l'emploi est mesuré à partir des déclarations des personnes au recensement de la population. Les résultats peuvent différer de ceux fournis par les sources administratives issues des déclarations sociales des employeurs. Cela s'explique en général par les différences de méthode, de champ et de concepts. Notamment, les emplois occupés en France par des actifs résidant à l'étranger ne sont pas comptabilisés dans le recensement de la population.

Retrouvez les données en téléchargement sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

### ► Pour en savoir plus

- **Brendler J., Follin J., Louza T. (Insee)**, « Sur le pourtour de la Normandie, des territoires de frange ouverts aux influences extrarégionales », *Insee Analyses Normandie* n° 101, mars 2022.
- **Reynard R., Vallès V. (Insee)**, « Les emplois se concentrent très progressivement sur le territoire, les déplacements domicile-travail augmentent », *Insee Première* n° 1771, septembre 2019.
- **Helleux C. (Insee)**, « En Bretagne, la moitié des navetteurs travaille à plus de 15 km de leur domicile », *Insee Flash Bretagne* n° 20, octobre 2016.
- **Le Bris F. (Insee)**, « Les cadres des fonctions métropolitaines en Bretagne : des emplois en forte augmentation depuis 30 ans », *Insee Analyses Bretagne* n° 5, septembre 2014.

